



# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

# 3/ Les avantages

### ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

- Surprime de la 1ere année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2<sup>ème</sup> année si l'élève n'a occasionné aucun accident

### PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

### MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

### LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins
   5 ans sans interruption
   obtenir l'accord de l'assureur
  - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
  - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

## DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
 le livret d'apprentissage AAC
 le disque « Conduite Accompagnée » apposé
à l'arrière du véhicule
 le permis de conduire de l'accompagnateur

BONÀ SAVOIR

